



*Paris, le 12 août 2009*

Le Docteur vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER, Président de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs (OABA), a saisi le Préfet de l'Ardèche la semaine dernière afin d'attirer son attention sur les spectacles de « *Bull Riding* » (rodéo ou monte de taureaux) et « *Roping* » (bovins et veaux attrapés au lasso par des cavaliers), annoncés lors du festival « Equiblues » de Saint-Agrève, du 12 au 16 août 2009.

Deux spectacles particulièrement violents pour les animaux qui sont susceptibles de leur occasionner souffrances et blessures.

Les organisateurs du festival ne le contestent nullement puisque le règlement de la compétition de rodéo Equiblues 2009 prévoit, dans plusieurs de ses articles, différentes atteintes susceptibles d'être portées à l'intégrité physique des animaux, les rendant ainsi « *inutilisables* » pour la suite de la compétition. L'année dernière, un vétérinaire avait dû recoudre deux chevaux ayant participé à ces manifestations.

Se basant sur les dispositions de l'article R. 214-85 du code rural interdisant la participation d'animaux à des « *jeux et attractions pouvant donner lieu à mauvais traitements dans les foires, fêtes foraines et autres lieux ouverts au public* », l'OABA a sollicité du représentant de l'Etat l'interdiction des spectacles de « *Bull riding* » et « *Roping* » afin que l'intégrité physique des animaux soit respectée.

Par la voix de la Directrice départementale des Services vétérinaires de l'Ardèche, l'OABA a été informée, ce jour, que les spectacles étaient maintenus mais que « *des agents seront présents lors des représentations pour s'assurer du respect de la réglementation relative à la protection animale.* »

« *Cette réponse est juridiquement surprenante* » explique le Docteur KIEFFER puisque, « *à partir du moment où les organisateurs sont dans l'impossibilité de prouver que les spectacles annoncés n'auront aucune incidence sur l'intégrité physique des animaux, ils doivent être interdits. C'est la loi ! Mais l'autorité préfectorale préfère attendre qu'un veau soit blessé ou étranglé et qu'un cheval voit ses flancs déchirés par les éperons utilisés par les candidats au rodéo pour intervenir* ».

L'OABA entend désormais saisir le procureur de la République près le TGI de Privas « *afin que cette révoltante exploitation financière de la souffrance animale soit sanctionnée.* » conclut le Président de l'OABA.